

**ABONNEMENT.**  
**SAUMUR :**  
 Un an... 30 fr.  
 Six mois... 16  
 Trois mois... 8  
**Postes :**  
 Un an... 35 fr.  
 Six mois... 18  
 Trois mois... 10  
**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33 ;  
 A. EWIG,  
 Rue Flécher, 2.

# L'ECHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

**INSERTIONS :**  
 Annonces, la ligne, 20 c.  
 Réclames, 30  
 Faits divers, 75  
**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 Chez MM. BAYAS-LAFITTE et Cie,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Mai 1879.

## Chronique générale.

Le ministre de l'intérieur et des cultes, en faisant transmettre sa circulaire aux préfets sur les processions, leur a fait donner en même temps, pour instruction, l'ordre de faire afficher cette circulaire dans les communes de leurs départements, de manière que tous les citoyens puissent connaître les intentions du gouvernement au sujet des manifestations extérieures du culte catholique.

L'Union républicaine était réunie à 2 heures hier pour discuter l'interpellation que M. Lockroy devait adresser aujourd'hui au gouvernement. Au dernier moment, les membres de la gauche ont appris que M. Lockroy retirait son interpellation et que M. Lisbonne renonçait à proposer un nouveau délai de trois mois pour l'amnistie.

D'après nos renseignements, MM. Lockroy et Lisbonne auraient obtenu du ministre la promesse que Blanqui serait amnistié avant le 5 juin.

De sorte que Blanqui amnistié jouira de ses droits civils et pourra se présenter de nouveau aux électeurs de Bordeaux, et alors il serait validé par la Chambre.

Enfin ! On assurait hier qu'à la suite de nombreux renseignements qui lui sont parvenus des différents départements, le ministre de l'intérieur était résolu à commencer l'épuration des fonctionnaires de son administration en province.

Il est bon de faire remarquer, à ce sujet, que ce sont les amis de certains députés des gauches qui multiplient leurs plaintes contre les fonctionnaires qui sont accusés de tiédeur ou d'entretenir des relations « coupables » avec les représentants des anciens partis. On en est enfin arrivé à forcer la main à M. Lepère pour l'amener à ne composer exclusivement l'administration de son département que de fonctionnaires républicains tirés sur le volet.

Nous trouvons dans le *Soir* les curieux renseignements qui suivent :

« D'après un journal anglais, M. Waddington serait sur le point d'adresser aux puissances signataires du traité de Berlin une nouvelle circulaire sur la question de la Grèce, rappelant les engagements pris à l'origine, les réponses semi-officielles faites à son premier appel, et l'étrange solution qui a été donnée à cette question dont il repousse la responsabilité.

La feuille de Londres ajoute qu'elle a souvent critiqué l'attitude de l'Angleterre dans cette affaire et qu'elle peut maintenant affirmer que si les propositions de M. Waddington ont échoué et si la Porte a soulevé des difficultés incessantes, cela provient de ce que lord Beaconsfield est hostile à toute influence française en Orient.

Le journal en question ajoute que son correspondant, qui connaît bien l'ancien romancier Disraeli, ne serait pas éloigné de

croire qu'il entrerait même dans les projets du ministre anglais d'enlever à la France le protectorat des Lieux-Saints. »

Venant d'un journal officieux comme le *Soir*, qui doit être bien informé, cette nouvelle est aussi grave qu'affligeante. M. Waddington (« arbitre de l'Europe au Congrès de Berlin !! ») peut voir les beaux résultats qu'a obtenus sa politique.

Si cette nouvelle est vraie, la France va subir une des plus cruelles humiliations qui lui aient jamais été infligées.

La démission de M. Anatole de la Forge, dit le *National*, tour à tour annoncée et démentie par quelques-uns de nos confrères, est aujourd'hui un fait accompli.

M. Anatole de la Forge se retirera dès qu'une solution aura été adoptée au sujet de la direction de la presse, qui serait, dit-on, rattachée au cabinet du ministre.

M. Saint-Martin, député de Vaucluse, a déposé la proposition de loi suivante :

« Art. 1<sup>er</sup>. — Les officiers, sous-officiers, soldats ou marins des armes de terre ou de mer ne peuvent être appelés soit individuellement, soit collectivement, à participer aux actes ou cérémonies d'un culte.

« Art. 2. — La loi du 20 mars 1874 est abrogée. — Les aumôniers militaires institués en vertu de cette loi sont supprimés et cesseront immédiatement leurs fonctions.

« Art. 3. — L'entrée des casernes est interdite aux ministres des cultes, sauf dans les cas exceptionnels prévus par les règlements militaires et avec une permission spéciale.

« Art. 4. — L'article 15 de la loi des cadres du 13 mars 1875 et toutes les dispositions contraires à celles de la présente loi sont également abrogées. »

Voici un journal radical et libre-penseur qui se trouve pris au piège qu'il avait dressé contre « l'infâme ». On annonce que le meeting organisé à Montpellier par les soins du *Petit Méridional* s'est prononcé dimanche soir pour le maintien des processions, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie.

La guerre à outrance faite aux congrégations religieuses excite la foi des catholiques et leur inspire des résolutions héroïques. Récemment les conseillers municipaux de Saint-Etienne ont supprimé au quartier Saint-André une école tenue par les Frères des écoles chrétiennes.

Les ouvriers mineurs de ce quartier se sont réunis, sous la présidence de leur directeur, et ont voté, à l'unanimité, qu'il serait prélevé chaque année, sur la caisse de secours mutuels, une somme de 4,800 francs pour le maintien de l'école des Frères.

La substitution des instituteurs et institutrices laïques aux instituteurs et institutrices congréganistes n'est pas seulement regrettable au point de vue moral, elle est encore désastreuse au point de vue financier. La *Patrie* le démontre par ces chiffres irréfutables :

« A Paris, en effet, les instituteurs laïques titulaires, directeurs d'écoles, touchent un traitement qui varie de 2,500 à 3,000 francs.

« Au contraire, par suite des réductions successives votées par le conseil municipal, les émoluments des congréganistes ne dépassent pas 800 francs.

« La même disproportion existe entre les traitements des adjoints laïques et des adjoints congréganistes.

« Il en résulte que toutes les fois que la Ville modifie la direction d'une école, qui compte toujours au moins un directeur et deux adjoints, elle s'impose un excédant de frais de personnel variant entre 4,000 et 6,000 francs.

« C'est donc, en tout, un supplément de 6 à 700,000 francs que la généralisation du système que l'on suit actuellement imposera aux contribuables. »

## LA RÉPUBLIQUE ET LES CARDINAUX.

Nous lisons dans l'Union :

Les portes du palais de l'Élysée, devenu la demeure officielle du personnage le plus officiel de la République, se sont ouvertes lundi matin devant un cortège qui n'a rien de commun avec les habitudes des réunions républicaines.

Deux cardinaux, choisis parmi les plus illustres évêques de l'Eglise de France, sont venus recevoir la barrette des mains de M. Jules Grévy, un peu surpris, sans doute, que sa qualité de Président d'une République qui fait la guerre à Dieu ne l'ait pas dispensé de tenir un rôle, comme chef d'un Etat chrétien, dans une cérémonie en l'honneur de deux princes de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Ce qui vient de se passer à l'Élysée est fécond en enseignements. On peut y trouver plus d'une occasion de sourire, mais aussi plus d'un motif d'admirer la puissance, des souvenirs et des sentiments de la France catholique.

M. Grévy, président d'une République qui a pour mot d'ordre : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi » ; M. Waddington, président d'un conseil des ministres qui délibère chaque jour sur les moyens les plus efficaces de poursuivre les évêques, les prêtres et les moines ; M. Lepère, ministre des cultes, qui voudrait bien interdire les processions et mettre hors la loi tous les catholiques soumis à « un chef étranger » : ces trois personnages, en raison même de leurs fonctions et de leurs titres, ont dû rendre un public hommage à l'autorité spirituelle et temporelle de l'Eglise romaine.

Nos traditions chrétiennes sont plus fortes que les sottises et grossières inspirations de l'esprit révolutionnaire. Et, encore que MM. Grévy, Waddington et Lepère n'échappent pas aux coups du ridicule, nous voulons oublier en ce moment tout ce qui prêterait à l'ironie, pour ne songer qu'à l'importance et à la gravité du témoignage rendu par le gouvernement des ennemis de nos croyances au Principal romain, à l'Eglise catholique, au milieu même des hostilités violemment déclarées contre cette Eglise.

Que penseront tous les fiers citoyens convaincus avec raison d'être dignes de figurer sur le livre d'or de la République, pour avoir insulté un prêtre ou refusé de se découvrir devant le Saint-Sacrement, lorsqu'ils sauront que le Président de la République a dû ouvrir ses salons, où le menu peuple n'a pas accès, et rendre les honneurs des réceptions officielles à deux cardinaux, pour dé-

poser sur leurs têtes la barrette rouge, insigne de leur dignité ?

L'Etat républicain outrage les évêques, calomnie les prêtres, menace les congrégations religieuses, persécute les catholiques. Mais pendant qu'il mène avec fracas cette campagne insensée, pendant que ses ministres et tous ses agents poussent d'ineptes clameurs contre l'Eglise, les troupes présentent les armes, les tambours battent devant les princes de l'Eglise ; le chef de la République doit saluer et traiter en dignitaires d'une puissance indépendante et souveraine les cardinaux que le Pape choisit et nomme.

Quel contraste ! Et combien il doit frapper l'esprit logique et droit du peuple de France ! Vous vous sentez tenus de rendre, dans vos demeures officielles, hommages et honneurs à ces pontifes que vous désignez chaque jour aux violences de la rue, et que votre politique signale à vos partisans comme de futurs otages.

Eh bien ! la France saura vous juger ; Proudhon vous appelait *blagueurs*, et déjà le peuple désabusé commence à répéter ce mot. Vos œuvres maléfiques n'auront servi qu'à mettre en relief, par vos contradictions ou vos calculs hypocrites, la grandeur et la vérité de notre foi chrétienne et de nos traditions françaises.

Vous ne pouvez effacer les traces de notre Royauté ; vous êtes contraints à chaque instant, malgré vos déclamations furieuses, contre son histoire, de vous essayer à occuper la place qui lui appartient, et rien ne peut mieux que votre présence rappeler au pays qu'on ne remplace pas la Monarchie nationale. — H. de Mayol de Lupé.

Après la séance orageuse du 24 mai et l'incident entre M. Granier de Cassagnac et M. Goblet, il n'est pas sans intérêt de mettre sous les yeux des lecteurs les pièces de ce procès qui a commencé à la Chambre pour se poursuivre probablement dans une autre enceinte.

Voici le texte de la lettre par laquelle le procureur général près la Cour de Paris demande à la Chambre l'autorisation de poursuivre M. Paul de Cassagnac :

Paris, le 16 mai 1879.

## Monsieur le président,

J'ai l'honneur de déférer à l'appréciation de la Chambre plusieurs articles du journal le *Pays*, publiés dans les numéros ci-joints de ce journal, en date des 40, 41 et 44 mai courants. Ces articles, intitulés « Question du jour », me paraissent contenir le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, prévu par l'art. 4 de la loi du 11 mai 1848.

Je citerai notamment les passages suivants :

N° du 40 mai. — « La France a eu trois fois le malheur et l'humiliation de voir la République se déchaîner sur elle comme un fléau. » — « La liberté, c'est ce que vous avez promis mensongèrement, et c'est ce que vous ne donnez pas. » — « La liberté, c'est ce que vous dites, et c'est ce que vous ne faites pas. » — « C'est l'affirmation sur vos lèvres, et la négation dans vos actes ; c'est votre apostasie, quand vous parvenez aux affaires, alors que la liberté était dans votre culte, quand vous étiez dans l'opposition. » — « La liberté, c'est votre flétrissure, parce que son nom seul démontre qu'il n'y a rien de commun entre ce divin principe et vous. — La liberté enfin, ce sera votre condamnation prochaine, châtiement mérité, car, étant venus en son nom, vous n'aviez de raison d'être qu'en la servant et qu'en lui obéissant. — Renégats de cette liberté, dont vous avez voulu faire votre apanage, contemp-

teurs de l'autorité, qui est notre principe à nous, vous apparaissez petit à petit comme des gens impuissants à donner l'une et à comprendre l'autre. — Et quand cela sera suffisamment démontré par vos paroles et par vos actes, quand on verra que vous avez renversé la Monarchie, sans être capables de faire mieux ou même faire autrement, « quand on s'apercevra que tous les hommes politiques ne sont que des saltimbanques odieuses et faméliques, faisant la parade devant l'opinion et battant la grosse caisse sur le ventre de la France, alors que la baraque est vide, et qu'on y est vide pour son argent, quand tout cela aura lieu, ce qui est moins loin qu'on ne le pense, alors il arrivera pour votre troisième République ce qui est arrivé pour les deux autres : un souffle, un dégoût s'éleva aux quatre coins de notre pays et la balaira ! »

N° du 11 mai. — « Les républicains trouvent le moyen d'abaisser, de salir tout ce que la France honnête a la tradition d'aimer et de respecter. » — « De la magistrature, ils rêvent et tentent d'en faire une vaille-taille à la dévotion de leurs haines et de leurs fureurs. » — « De l'armée, ils feraient volontiers les gardes du corps de l'ignoble Révolution, s'obligeant à jouer « La Marseillaise » et glorifiant les officiers qui se révoltent contre la discipline. » — « De la religion de nos pères, de la religion de la grande majorité française, ils en font une dérision publique, un motif d'indignité. » — « Et par un jeu naturel de la balance morale, pendant que les honnêtes gens baissent, les scélérats montent, et, alors que les assassins de la Commune rentrent de toutes parts, les religieux sont à la veille de partir. — C'est logique. » — « Lorsque Robert Macaire gouverne, c'est aux gendarmes de filer doux. » Et naturellement les choses continuent de prendre une forme, une allure étrange.

« Quand on vit sous la République, il semble qu'on se trouve comme dans un appartement dont le plafond est orné d'une glace. Tous les gens qui passent ont alors l'air de marcher à l'envers, la tête en bas et les pieds en haut. Ce phénomène d'optique est particulier à la République, ainsi que le phénomène du mirage, qui fait qu'on croit toujours voir la prospérité à portée de la main et qu'on ne l'atteint jamais, quelque effort que l'on puisse tenter, autre « similitude déplorable entre le désert et la République. On meurt de faim dans les deux. »

« Oui, nous allons au rebours de la vie commune aux autres peuples. Non-seulement on a pour les bandits la tolérance qu'on n'a plus pour les prêtres, mais encore on a pu assister au vote de crédits considérables en faveur des condamnés de la Commune. Les revenants du bûche ont été fêtés, choyés, comme s'ils revenaient d'un voyage d'exploration en l'honneur de la géographie ou de l'humanité. C'était le retour de l'enfant prodige, et la France républicaine a jugé nécessaire de tuer le veau en leur faveur. L'argent des otages, l'impôt des fils des assassinés a servi pour pourvoir aux premiers besoins des assassins. On a bien rarement, dans la vie des peuples, assisté à un pareil revirement dans les idées acceptées. C'est le Panthéon remplacé par l'égoût collectif. » — « La République se rua sur la Légion d'Honneur comme sur une cave de vins fins. Elle en prit plus qu'elle n'en pouvait prendre et jeta le reste par les croisées. En ramasse qui voulut. » — « On a rendu à Brissay son grade militaire. » — « C'était une première lâcheté. »

N° du 14 mai. — « La République, comme le sol du passage Gourdon, s'affaisse. » — « Et voilà pourquoi le cabinet actuel, cabinet ridicule, grotesque, cabinet recoussu, rapiécé, retapé, cabinet de guenilles, peut encore durer quelque temps. » — « M. Gambetta seul peut et doit le remplacer. Et M. Gambetta s'y refusant, il faut marcher comme on peut, avec ce vieux rossignol de cabinet. »

L'auteur de ces articles est M. Paul Granier de Cassagnac, membre de la Chambre des députés, qui les a signés.

En conséquence, j'ai l'honneur de solliciter de la Chambre l'autorisation d'intenter des poursuites contre M. Paul Granier de Cassagnac, sous la prévention du délit précédemment qualifié et de tout autre délit qui pourrait résulter des mêmes articles.

Je suis, monsieur le président, avec respect, votre très-obéissant serviteur,

Le sénateur procureur général,  
Signé : A. DAUPHIN.

### On écrit d'Aix

On ne doute pas que les résultats de l'enquête faite à Châteaurenard, sous la présidence du procureur de Tarascon, ne soient favorables à notre archevêque. Mais aucune vexation n'est épargnée à M<sup>r</sup> Forcade dans sa tournée pastorale ; l'espionnage est organisé sur ses pas. Toutes ses paroles sont dénaturées. Il ne peut plus parler des ennemis de la Religion sans qu'une police ombrageuse veuille trouver une attaque dirigée contre le gouvernement ; un fait historique, un texte sacré sont considérés comme une allusion visant nos hommes d'Etat. Du reste, les prêtres de notre ville sont soumis au même régime d'injuste malveillance ; tous ceux qui assistent à leurs prières n'y viennent pas pour s'édifier : on remarque dans l'auditoire des personnages chargés de chercher matière à dénonciation. La sentence du conseil d'Etat, affichée aux portes de toutes les églises et ailleurs, a généralement indigné la population.

La clôture de la mission jubilaire à Ollioules a été troublée, le jour de la fête de l'Ascension, par une manifestation républicaine.

Sur le parcours de la procession, quelques che-napans ont hurlé : *Vive la République ! A bas les Jésuites !* Cette sorte et inepte provocation n'a eu aucun écho dans une population qui, suivant le sage exemple donné par les RR. PP. Capucins, est allée, aux cris mille fois répétés de : *Vive la Croix !* planter l'emblème sacré de la Rédemption sur la colline, où il restera comme le témoin d'un grand acte religieux et le gage d'invincibles espérances.

Le *Citoyen* relate, d'autre part, la scandaleuse agression qui a eu lieu le même jour à Villeneuve-lès-Avignon (Gard) :

« Le jour de l'Ascension avait été choisi pour le jour de la première communion, et cette touchante cérémonie a été solennellement célébrée avec toutes les pompes de l'Eglise. Mais nos radicaux n'en ont pas été contents, et les faits regrettables qui se sont passés doivent peser sur eux dans toute leur gravité. La procession des premières communiantes a été interrompue, troublée, presque empêchée par leur fait ; non contents de faire entendre leurs huées et leurs cris injurieux, ils ont aussi entonné devant le pieux défilé l'hymne du *sang impur*, et n'ont pas craint de jeter sur les jeunes filles, en robe blanche leurs cigares allumés. »

M. le vicaire a dû aller prévenir la police qui est forcément intervenue pour faire cesser le désordre. Et voilà comment nos radicaux aiment la liberté ! Dans son excessive mansuétude, M. le curé ne croit pas qu'on doive imputer à ses paroissiens d'aussi déplorables faits et pense que ce sont des étrangers qui ont commis de tels excès. Mais, hélas ! il est trop vrai qu'il y avait parmi eux des gens de Villeneuve, de ces gens que M. le curé devra désormais appeler, en se résignant, de bien mauvais paroissiens. »

La grève des ouvriers de Vienne (Isère) prend des proportions inquiétantes, malgré une somme de 5,000 fr. que le conseil municipal vient de voter pour venir en aide aux grévistes.

Les ouvriers accentuent chaque jour leur mécontentement, et l'exaltation des uns avec la profonde misère des autres, produit en ce moment une situation des plus graves, dans un centre ouvrier important. Plus de 700 ouvriers viennent de demander à la municipalité les moyens de vivre et de nourrir leurs familles. L'affaire paraît des plus inquiétantes.

M. Paul de Cassagnac a reçu, avant-hier, la visite de deux amis de M. Léo Taxil : MM. Daumas et Bouchet.

Ces messieurs ont demandé au rédacteur en chef du *Pays* s'il avait eu l'intention de désigner M. Léo Taxil dans un article en date du 24 mai.

M. Paul de Cassagnac a répondu en mettant sous les yeux de ses visiteurs une lettre datée du 15 mai, dans laquelle M. Léo Taxil l'insultait à propos d'un article publié le 5 du même mois.

MM. Daumas et Bouchet ne connaissaient pas l'existence de cette lettre et ont manifesté le désir de prendre de nouvelles instructions auprès de M. Léo Taxil, avant de pousser l'affaire plus loin.

La *Liberté* vient de publier un bon article sur les congrégations et les jésuites en particulier, dans lequel ce journal répond par des faits aux allégations du sieur Ferry, ministre de l'instruction publique. On va voir ce que sont les professeurs qui enseignent dans les établissements de la Société de Jésus :

« Les membres de la Compagnie sont presque tous des hommes éminents. Toutes les professions libérales sont représentées parmi eux. Le Père de Montfort, pour prendre quelques noms au hasard, est un officier du génie (Ecole polytechnique) ; le Père Turquand, un officier d'artillerie (Ec. pol.) ; le Père Jomand, un ingénieur des ponts-et-chaussées (Ec. pol.) ; le Père de Benazé, un ingénieur des constructions navales (Ec. pol.) ; le Père d'Esclabes, un ingénieur des mines (Ec. pol.) ;

Le Père Sausser est un ancien officier de marine, qui est un camarade d'Ecole navale de notre directeur. Le Père Bernière est aussi un ancien officier de marine ; le Père de Piat a été également capitaine de vaisseau. Les Pères de Lajudic, Escoffier, Fèvre sortent de Saint-Cyr ; les deux premiers ont été officiers d'état-major, le troisième lieutenant de chasseurs à cheval.

Le Père Joubert, qui a été longtemps professeur à Rollin, est docteur ès-sciences ; le Père Legoux, qui a été reçu le premier à l'Ecole normale (section des sciences) est docteur ès-sciences naturelles ; le Père Vergier est agrégé d'histoire. »

Tous ces maîtres ont, ce nous semble, beaucoup plus de diplômes et de titres à enseigner que l'avocat Ferry, improvisé par le hasard Grand-Maitre de l'Université. Ils sortent presque tous de nos Ecoles supérieures, de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole de marine, de l'Ecole de Saint-Cyr : beaucoup sont docteurs ès-lettres ou ès-sciences. M. Ferry, qui a la prétention de réformer l'enseignement, ne montrera jamais que son diplôme de licencié en droit, ce qui est maigre, et il a laissé au barreau la réputation d'un pauvre avocat.

Personne, et le sieur Ferry moins que tout autre, ne pourra contester aux jésuites leur haute capacité comme professeurs. En cette matière, s'ils ont des émules, ils n'ont pas de supérieurs.

### LA RESTAURATION DES EDIFICES DU CULTE.

M. le ministre de l'intérieur et des cultes vient d'adresser à MM. les préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet,

Je suis informé que, dans un grand nombre de paroisses, des travaux de restauration sont exécutés aux églises et presbytères, sans aucune autorisation, et que ces entreprises n'épargnent même pas des édifices classés comme monuments historiques. Les mutilations qu'ont subies, à la suite de travaux mal dirigés, certaines églises qui offraient un réel intérêt au point de vue de l'art et de l'histoire, en ont dénaturé le caractère et ont eu pour conséquence de les faire déclasser.

Des instructions ministérielles ont signalé, à diverses époques, aux autorités diocésaine et départementale, ainsi qu'aux architectes chargés de l'inspection des édifices paroissiaux, les inconvénients que présentent ces infractions aux règles établies : elles compromettent la solidité ou le caractère monumental des édifices, et sont quelquefois une cause de ruine pour les fabriques et les communes.

Je crois devoir insister de nouveau, monsieur le préfet, sur la nécessité de veiller à ce qu'aucun travail, soit d'entretien, soit de réparation ou de reconstruction, ne puisse être exécuté aux églises et presbytères, en dehors de l'approbation de l'autorité diocésaine et de la permission formelle de l'autorité préfectorale ou de l'autorité ministérielle, lorsque la dépense atteint le chiffre réglementaire.

Les fabriques ne sont dispensées de ces autorisations que dans le cas où il s'agit de travaux de simple entretien n'exécédant pas la somme de 100 francs dans les paroisses de moins de 1,000 âmes, et de 200 fr. dans les autres localités. Même dans ces derniers cas, si les travaux étaient jugés inutiles ou mal entendus, l'évêque ou le préfet auraient le droit de s'y opposer.

L'administration, je n'ai pas besoin de le dire, monsieur le préfet, examinera avec la plus grande bienveillance les demandes d'autorisation qui lui seront adressées ; son intervention ne saurait avoir d'autre but que de contrôler, dans l'intérêt des fabriques et des communes, des entreprises deve-

nues quelquefois, faute d'un examen approfondi, de véritables œuvres de vandalisme.

En ce qui me concerne, je serai toujours disposé à accorder des allocations sur les fonds du budget des cultes pour les travaux dont l'utilité aura été régulièrement reconnue, et lorsque les fabriques, les fidèles, ou, à leur défaut, les communes n'auront pu réunir les ressources nécessaires pour en assurer l'exécution.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur et des cultes,  
CH. LÉPÉE.

### Etranger.

Russie. — Les journaux de Kieff annoncent qu'on a arrêté dans un quartier désert de cette ville deux individus inconnus chez lesquels on a trouvé deux boules de métal, qui sont probablement des bombes explosives, et deux moules ayant servi à fabriquer ces projectiles.

Les gendarmes ont trouvé au même endroit une grande caisse contenant de petites boîtes qui renferment chacune un flacon de verre rempli de pyroxyle condensé, probablement de fabrication anglaise. On a découvert, en outre, 500 capsules, une caisse contenant quatre revolvers, deux poignards fraîchement aiguisés et plusieurs passeports que l'on a lieu de considérer comme faux.

### Chronique militaire.

AVIS AUX RÉSERVISTES.

Nous rappelons que la 3<sup>e</sup> série des territoriaux doit être convoquée du 5 au 17 juin.

Elle comprend toutes les armes, autres que celles de l'infanterie, appelées dans les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séries.

On dit que les militaires appartenant à la classe de 1874, qui sont actuellement sous les drapeaux, vont être envoyés en échange dans le courant de juillet prochain, en attendant leur passage dans la réserve de l'armée active, qui doit avoir lieu le premier juillet 1886.

Si cette nouvelle se confirme, les hommes appartenant à cette classe seront renvoyés dans leurs foyers un an avant l'époque fixée par la loi pour leur passage dans la réserve de l'armée active, et par ce fait, ils ne seraient donc restés sous les drapeaux que 3 ans et 8 mois, au lieu de 5 ans, n'ayant été appelés à l'activité qu'en octobre 1875.

Voilà qui se rapproche assez sensiblement de la durée du service actif de 3 ans.

On se souvient que, l'année dernière, les hommes de la classe de 1873 n'ont été renvoyés qu'en août.

Les grandes manœuvres auront lieu vers la fin d'août et le commencement de septembre. Le deuxième appel des réservistes est fixé au 20 août. A partir de ce jour commenceront les exercices du tir, les mouvements de troupes, les combinaisons stratégiques. C'est, en un mot, la grande période d'instruction théorique et pratique qui sera reprise tant pour l'armée active que pour l'armée de réserve, ainsi que cela se fait tous les deux ans dans chaque corps d'armée.

On sait qu'en dehors de l'excursion réglementaire de l'Ecole supérieure de guerre, les officiers d'état-major font tous les ans des voyages militaires, où ils mettent en pratique les théories concernant l'art de la guerre : reconnaissance et description de telle ou telle partie de la frontière, levée des plans, etc.

Le ministre de la guerre vient de décider que ces exercices qui, jusqu'à ce jour, étaient l'apanage à peu près exclusif de l'état-major, seraient également étendus, cette année, aux officiers des autres armes appartenant aux corps d'armée qui ne prendront pas part aux grandes manœuvres d'automne. Le général Campenon et le colonel Vermet ont été chargés de diriger ces excursions, qui auront lieu en septembre prochain.

Ajoutons que, si cet essai donne les résultats attendus, il sera généralisé, au grand

profit de l'instruction militaire de nos officiers.

M. le général de Brives, commandant l'artillerie du 3<sup>e</sup> corps d'armée, est nommé membre du comité spécial consultatif des poudres et salpêtres, en remplacement de M. le général de division de Berckheim, appelé à la présidence dudit comité.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous semblons revenus aux giboulées de mars. Depuis que le *New-York Herald* nous a signalé une perturbation atmosphérique, nous avons un temps des plus inconstants.

Chaque jour, s'il ne gèle pas, le thermomètre descend bien près de zéro. Ce matin, à 10 heures, il est tombé pendant quelques minutes une ondée de grêle mêlée de pluie qui ne pronostique rien de bon pour la nuit prochaine. En même temps, un vent glacial soufflait avec violence.

Depuis 10 heures, le baromètre a une tendance à monter.

Le ministre des travaux publics vient d'adresser une circulaire à tous les ingénieurs en chef des ponts-et-chaussées, chargés des études des nouvelles lignes de chemins de fer, votées par les Chambres et déclarées d'utilité publique, mais non encore concédées.

Les instructions ministérielles établissent deux catégories de ces lignes. Les unes sont appelées lignes de première urgence. Pour celles-ci, dont l'exécution immédiate est réclamée par les conseils généraux et les conseils municipaux intéressés, ou exigée par les besoins du commerce ou de l'industrie, M. de Freycinet recommande de faire des études sérieuses, définitives sur le terrain, de dresser des plans, des profils en long et en travers, en un mot de préparer tous les éléments qui permettent d'entreprendre sans délai les travaux de construction le jour où il sera opportun de le faire.

Pour les autres, classées sous la rubrique de lignes de seconde urgence, le ministre des travaux publics invite les fonctionnaires sous ses ordres à ne faire que des études purement spéculatives de cabinet, à rechercher, par les documents statistiques, quel sera le trafic probable, le nombre des voyageurs à transporter, les localités desservies, l'importance des intérêts de toute sorte en jeu, etc.

Le caractère essentiel par lequel se manifeste la différence de ces deux catégories de voies ferrées, c'est qu'il est immédiatement ouvert des crédits aux ingénieurs directeurs des services d'études des lignes de première urgence et que, pour les autres, aucun crédit n'est alloué quant à présent.

M. Le Royer s'est pourvu devant la chambre criminelle de la cour de cassation contre le jugement du tribunal de Baugé, condamnant le maire et le garde-champêtre de Huillé à une légère amende pour affichage de la protestation des ministres du 16 mai, jugement dont M. Le Royer estime les considérants délictueux.

D'après les *Tablettes d'un Spectateur*, M. Le Royer serait décidé à présider la cour de cassation, toutes chambres réunies, et à réclamer la déchéance des magistrats du tribunal de Baugé.

Nous donnerons demain le jugement du tribunal de Baugé qui irrite si fort les républicains.

Le *Journal de Maine-et-Loire* annonce que M. Brossard de Corbigny, ingénieur des mines, en résidence à Angers, est nommé ingénieur en chef du contrôle des chemins de fer de l'Etat, en résidence à Tours.

**Vernil-le-Fourrier.** — Voilà sans contredit un suicide émouvant et accompagné de circonstances inaccoutumées en pareil cas. Une jeune femme de 22 ans, Marie Fleureau, mariée depuis six mois au sieur Duperray, aubergiste à Vernil-le-Fourrier, s'est donnée la mort par strangulation. Cette pauvre femme ne pouvait s'accoutumer à voir son mari, qu'elle aimait beaucoup, s'évanouir sous les jours, et, déjà fatiguée d'une telle existence, elle a mis fin à ses jours.

Voici, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, la lettre qu'on a trouvée dans le tablier de Ma-

rie Fleureau. Nous la publions sans y rien changer :

« Mon cher ami,  
» Au moment où tu liras ma lettre je n'existerai plus. J'étais lasse de souffrir avec toi, aussi j'ai voulu en finir avec la vie. Adieu, mon cher ami, ne me pleure pas, je suis heureuse de mourir. Si j'ai le bonheur d'aller au ciel, je prierai pour vous tous ; pour la pauvre mère surtout à qui l'on fait tant de peine ; pour toi aussi, mon ami. Je souhaitais que tu changes de vie, que tu deviennes un bon garçon et que tu rendes tes bons parents heureux. Je sais le chagrin que je vais leur causer, mais il m'est impossible aujourd'hui que je fasse autrement. Ainsi, mon ami, adieu, adieu... non, pas adieu, mais au revoir, car j'espère te voir un jour au ciel. Je t'en mettrais encore plus long, mais mes mains tremblent et je n'ai pas la force d'en dire davantage. Adieu, à vous tous, mes bons parents, n'ayez pas de chagrin de moi car vous serez plus à plaindre que moi.

» Vous savez comme je suis, je tenais à faire honneur à mes affaires, j'avais du courage à travailler, et mon pauvre ami était tout au contraire. Mais enfin je lui pardonne de tout mon cœur et j'espère que vous ne le séparerez pas pour cela.

» Adieu, mes pauvres amis, voilà le moment qui approche que je vais en finir avec la vie. J'espère que ma petite Clémentine viendra quelquefois me rendre visite ainsi que mon petit Raymond (sa sœur et son frère). Ils viendront prier sur ma tombe, prier pour la pauvre malheureuse.

» Adieu, mon cher André, tu sais que mon dernier baiser a été pour toi et que j'ai fait de bon cœur. Adieu, adieu, la femme qui t'aime toujours et qui priera pour toi.

» MARIE FLEUREAU, femme Duperray. »

« P.-S. — Fais-moi enterrer en dernière classe. »

L'Étoile raconte ainsi ce suicide :

« Vendredi 23 mai, vers huit heures du matin, M. et M<sup>me</sup> Duperray, aubergistes à Vernil-le-Fourrier, déjeuner ensemble comme à leur habitude, et rien ne faisait présager le sinistre projet que méditait M<sup>me</sup> Duperray.

» Après le déjeuner, quelques consommateurs arrivèrent. M<sup>me</sup> Duperray leur servit les consommations qu'ils lui demandèrent et disparut.

» Vers huit heures et demie, son mari, qui devait aller chercher du bois, appela sa femme pour le remplacer à la maison, mais celle-ci ne répondit pas ; la mère du mari monta alors dans la chambre haute. Un horrible spectacle attendait la pauvre femme : elle trouva sa belle-fille pendue à un clou.

» D'une voix suffoquée par l'émotion, elle appela au secours. Son fils et son mari accoururent immédiatement et coupèrent la corde ; mais, malgré tous les soins qui lui furent prodigués, la victime ne put revenir à la vie. Un médecin appelé ne put que faire l'autopsie et constater que cette mort était volontaire. »

On lit dans le *Pays* :

« Nous croyons nous faire un devoir d'informer M. le ministre des postes et télégraphes qu'à plusieurs reprises nous avons constaté que des lettres nous parvenaient ouvertes, déchirées aux quatre coins.

» S'il existe un cabinet noir, il nous semble qu'il serait de bon goût aux employés chargés de cette répugnante besogne de réparer les dégâts faits par eux à notre correspondance.

» Il ne nous est pas possible d'empêcher qu'on viole le secret de notre correspondance, mais il nous est bien permis d'exiger qu'on recolle les enveloppes de nos lettres après les avoir ouvertes.

» Notre prétention n'est pas exagérée.

» Nous n'avons jusqu'à présent formulé aucune réclamation à ce sujet, bien que le fait dont nous nous plaignons se soit renouvelé fréquemment, mais nous croyons devoir prévenir M. le ministre compétent que, s'il se représentait, nous donnerions à nos griefs une autre forme que celle du journal.

» C'est à la Chambre même que nous soumettrions la question. »

» PAUL DE CASSAGNAC. »

M. Paul de Cassagnac n'est pas le seul qui ait à se plaindre de la négligence des employés du « cabinet noir ». Nous avons reçu, dit le rédacteur du *Journal d'Indre-et-Loire*, une lettre venant de Paris

ayant éprouvé le fâcheux accident de voyages que signale M. Paul de Cassagnac, avec cette petite différence que notre lettre ouverte n'était déchirée qu'aux deux coins supérieurs.

Les employés de M. Cochery ont sans doute diverses manières de travailler, suivant l'importance des personnes.

Singulière coïncidence ! ajoute notre confrère. La lettre que nous avons reçue, ainsi ouverte et déchirée, était personnelle et confidentielle.

### NANTES.

On lit dans l'*Espérance du peuple* :

« Nous signalons un nouvel exploit des libres-penseurs.  
» Avant-hier, mourait, dans une maison de la rue des Vieilles-Douves, un jeune homme, nommé Eugène Geffrier. C'était une proie que guettait l'association des enterrements civils ; aussitôt sue, cette mort fut annoncée, et le *Phare de la Loire* enregistra, avec son empressement habituel, l'avis du convoi civil de ce pauvre défunt.

» La famille, avertie de ses projets et avisée de l'invitation, s'est amèrement plainte au bureau du journal et au prétendu syndicat ou président des enterrements solidaires, de ce qu'on avait fait et disposé sans sa participation ; n'ayant trouvé dans les papiers du défunt aucun écrit où il eût consigné ses dernières volontés à ce sujet, elle a réclamé le droit de le faire enterrer avec les cérémonies religieuses.

» Nous dénonçons ce fait à la réprobation publique, et nous en profitons de nouveau pour éveiller l'attention sur l'existence, à Nantes, d'une agence funèbre de la libre-pensée, chargée de la triste besogne de priver les morts des derniers secours religieux, comme des cérémonies du culte auxquels ils appartiennent. »

— Un fait rare vient de se passer à l'Hôtel-Dieu de Nantes. Le mari et la femme, âgés, l'un de 72 et l'autre de 68 ans, sont morts, samedi soir, presque à la même heure ; ils ont été inhumés ensemble dimanche dernier.

### Faits divers.

A la petite Provence des Tuileries entre deux vieillards :

— A notre âge, on ne se bat plus ; ce sont nos fils qui se battent !  
— Soit ! mais je n'ai pas de fils !  
— Moi non plus !

Entendu dans une conférence démocratique :  
Le conférencier. — Citoyens, nous allons commencer une ère nouvelle...  
Un citoyen. — Non, pas d'air nouvelle ! pas d'air nouvelle ! la Marseillaise !

Entre nouvelles couchées :  
— Eh ben ! voilà la peine de mort rétablie en Suisse.  
— N'en parle pas ! c'est à ne plus savoir où aller !

On lit dans les journaux de PARIS :

**Le Retour du Printemps.**  
Moi, qui hais les badauds qui s'en vont par la ville, Pâmés à chaque instant, ravis à chaque pas, Moi qui n'ai jamais eu l'étonnement facile, Je reviens du Pont-Neuf et je n'en reviens pas !

J'ai vu des merles blancs et d'aimables concierges, Des huissiers complaisants et des danseuses vierges, Mais je n'ai jamais vu ce qu'on voit au Pont-Neuf : Donner pour vingt-neuf francs un complet en Etouff.

Paris décidément est la Terre promise Des rêves ébauchés et des desirs conçus ; Car, pour y rehausser la splendeur de sa mise, On peut pour quinze francs avoir un pardessus.

Voulez-vous, déboursant une minime somme, Mettre un de ces complets de coutil frais et doux ? Le Surprenant, — ainsi ce costume se nomme, — Coûte moins qu'un chapeau ! Neuf francs et quinze sous !

Si de trente-cinq francs vous faites la dépense, Vous aurez un complet de drap noir et douillard, Avec lequel on peut, d'après la circonstance, Escorter une noce ou suivre un corbillard.

Ainsi que le soleil au pauvre comme au prince Se montre, comme un bel étendard déployé, Le catalogue avec gravures, en province, Au prince comme au pauvre est gratis envoyé.

Pont-Neuf, voici ici l'hommage d'un poète Sur qui l'ardent regard de sa belle est braqué Depuis que, grâce à toi, ses beaux habits de fête Sont marqués au bon coin, mais pas au coin du quat.

M...

### Théâtre de Saumur.

GRANDE TOURNÉE ARTISTIQUE  
M. SAINT-OMER, directeur-administrateur.

Jendredi 29 mai 1879.

Une seule représentation avec les concours des artistes de Paris, MM. NOËL-MARTIN, du théâtre de l'Odéon, SAINT-OMER, du théâtre du Vaudeville, M<sup>me</sup> NARBERT, J. SAIGNARD et ALLAN.

Grand succès

### LE PETIT LUDOVIC

Comédie en 3 actes, de MM. Henri Crisafulli et Victor Bernard.

Le spectacle commencera par :

### AUTOUR DU LAC

Comédie en 1 acte, de MM. H. Crisafulli et Prével.  
Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Vendredi 30 mai 1879.

A 8 heures du soir,

### Les Pierres qui chantent

OU LA MUSIQUE AVANT LE DÉLUGE.

Séance expérimentale par M. BAUDRE, membre du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, qui démontrera cette merveille étrange de la Musique régulière obtenue par les Pierres brutes et irrégulières de la création. *Guillaume Tell, les Cloches de Corneville, Réverie de Rosellen, Si Pétais Roi ! le Biniou Breton, etc., etc.*, viendront égrener tour à tour leurs cantilènes favorites sur ces cailloux informes, silencieux depuis des siècles. — Expérience, par la projection, de la sonorité des bois bruts.

Les portes ouvriront à 7 heures 1/2.

Entrées : 4 fr. 50 ; réservées, 2 fr.

On pourra se procurer des cartes réservées, à l'avance, chez le concierge de la Mairie.

### VUE GÉNÉRALE

### DE LA VILLE D'ANGERS

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique, dont nous avons déjà parlé, est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

Vente de 32,000 Actions

### LA MÉTROPOLE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL

Capital de 20 millions de francs  
DIVISÉ EN 40,000 ACTIONS DE 500 FR. CHACUNE  
(Libérées du quart)

Conseil d'Administration :

M. OZENNE (J.), G. O. \*, ancien ministre de l'Agriculture et du commerce, Président.

MM.

BAYVET (Ad.), \*, Manufacturier.

GIRAudeau (A.), de la maison GIRAudeau et C<sup>ie</sup>, Négociant.

HENNECART, ancien Juge au Tribunal de commerce.

MAUGNY (C<sup>ie</sup> de), \*, Propriétaire.

OUTREY, C. \*, Admin. de la société du Laurium.

PEPIN LEHALLEUR (R.), Propriétaire.

REBOUL, E. \*, Directeur de la Compagnie d'Assurances sur la Vie l'Atlas.

SAINT, F., Négociant.

SAINT-ROMAN (C<sup>ie</sup> de), \*, Propriétaire.

WELLES DE LA VALLETTE (C<sup>ie</sup>), O. \*, Administrateur de la C<sup>ie</sup> des chemins de fer de l'Ouest.

Directeur :

M. L. COLOMBET, ancien directeur-adjoint de la Compagnie d'Assurances contre l'Incendie la France.

Ces actions mises en vente par le groupe des fondateurs de la Compagnie sont offertes au public au prix de 725 fr., soit en déduisant les 375 fr. non versés :

**350 francs**

NET A PAYER COMME SUIV :

100 fr. en faisant la demande.  
250 fr. au 1<sup>er</sup> juillet au moment du transfert des Titres.

LES DEMANDES D'ACTIONS SONT REÇUES :

### Les 5 et 6 juin

A PARIS : A la Société Générale, 54, rue de Provence, et dans les bureaux du quartier.

EN PROVINCE : Dans toutes les succursales de la Société Générale, et chez ses correspondants.

On peut dès maintenant transmettre des demandes d'actions par lettres chargées, adressées à la Société Générale, à Paris, ou à l'une de ses succursales.

En cas de réduction, la répartition sera proportionnelle aux demandes.

Le Prospectus et les Statuts sont tenus à la disposition de toute personne qui en fera la demande.

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

**LES FRÈRES MAHON**, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, *terme moyen*. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

De **BARRY**, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a soulagé complètement. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N° 98,014 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

**Ligne de Poitiers-Saumur.**

Départs de Saumur		Arrivées à Poitiers	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
1 — 10 — soir.	4 — 45 — —	4 — 45 — —	10 — 40 — —
3 — 20 — —	10 — 10 — —	10 — 10 — —	11 — 50 — —
7 — 45 — —	11 — 50 — —	11 — 50 — —	

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers		Arrivées à Saumur	
5 h. 50 m. matin.	10 h. 25 m. matin.	10 h. 25 m. matin.	4 h. 40 m. soir.
12 — 10 — —	4 — 10 — —	4 — 10 — —	9 — 10 — —
1 — 45 — —	9 — 10 — —	9 — 10 — —	11 — 20 — —
6 — 55 — —	11 — 20 — —	11 — 20 — —	

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 14 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 MAI 1879.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	80	55		Crédit Foncier colonial .....	380			Canal de Suez .....	745	3	75
3 % amortissable .....	83	00		Crédit Foncier, act. 500 f. ....	772	50	2	50	995	15	
4 1/2 % .....	111	50		Obligations foncières 1877 ..	380			Crédit Mobilier esp. ....	600		7
5 % .....	115	10		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial .....	678	75		Société autrichienne .....			
Obligations du Trésor .....	519			Crédit Mobilier .....	596	35		<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 ..	519			Crédit Foncier d'Autriche .....	656	35		Orléans .....	389		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 ..	519			Est .....	713			Paris-Lyon-Méditerranée .....	389	50	
— 1865, 4 % .....	536			Paris-Lyon-Méditerranée .....	1140			Nord .....	389	50	
— 1869, 3 % .....	414			Midi .....	872	50		Ouest .....	381		
— 1871, 3 % .....	407			Nord .....	1500			Paris (Grande Ceinture) .....	377		
— 1875, 4 % .....	517	50		Orléans .....	1185			Paris-Bourbonnais .....	383	75	
— 1876, 4 % .....	519	25		Ouest .....	705			Canal de Suez .....	370		
Banque de France .....	3040			Compagnie parisienne du Gaz ..	1280						
Comptoir d'escompte .....	795			C. gén. Transatlantique .....	610						
Crédit agricole .....	430										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR**

Départs de Saumur vers Angers		Départs de Saumur vers Tours	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	8 — 45 — —	3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 31 — —
6 — 45 — —	10 — 15 — —	9 — 40 — —	9 — 40 — —
8 — 56 — —	11 — 25 — —	12 — 40 — —	12 — 40 — —
1 — 25 — —	11 — 50 — —	4 — 44 — —	4 — 44 — —
4 — 10 — —		10 — 28 — —	10 — 28 — —

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 de soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

I. Commune de Saint-Martin-de-la-Place.

**LA PROPRIÉTÉ DE LA PRÉE**

Comprenant :  
1<sup>o</sup> La FERME de ce nom, avec cour, servitudes, jardin, terres labourables et prés, d'une contenance, en un seul tenant, de 10 h. 2 a. 2 c.  
2<sup>o</sup> Et des TERRES LABOURABLES, en divers cantons, d'une contenance de..... 18 69 66  
Total..... 28 69 66

II. Communes de Blou, Vivy et Longué.

**LA FERME DE CHAMBAUGÉ**

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, terres labourables, prés, bruyères et taillis, d'une contenance de 36 hectares 30 ares 66 centiares.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (276)

**A LOUER PRÉSENTEMENT, BELLE MAISON**

Rue d'Orléans, 73, à Saumur.  
Cette maison comprend : salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout; Cour, écurie, remise, pompe et caves.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE TRÈS-BELLE MAISON**

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.  
Actuellement occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué.  
S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

**A LOUER PRÉSENTEMENT, PORTION DE MAISON**

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Pour cause de cessation de commerce,

**D'UN IMPORTANT MATÉRIEL**

Pour la Fabrication des Vins mousseux,

à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur,

Dans l'établissement actuellement exploité par M. Ch. JAGOR,

Le dimanche 8 juin 1879 et jours suivants, à midi

Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur.

Il sera vendu :

Vins blanc et rouge, de différentes provenances, en fûts et en bouteilles, bitter, bouteilles vides, denis, quarts, etc., etc.

Matériel de cave, consistant notamment en :

1<sup>o</sup> Une grande cuve, de la contenance de 73 hectolitres;

2<sup>o</sup> Machines à boucher, à ficeler, à électriser, à agraffer, à transvaser, etc., etc.;

3<sup>o</sup> Bouchons neufs et vieux, chaudrons et bassines, robinets, une pompe foulante et ses tuyaux, pompes à main, diable en fer, chaudières, pupitres, papier d'emballage, cire, ficelle, étain, étiquettes;

Un très-beau cheval, un camion, voitures, harnais de camion et de voiture, selle, couvertures et articles d'écurie;

Mobilier de bureau et de salle à manger, chaises et ustensiles de jardin, un fusil, une cheminée prussienne, vaisselle et verrerie.

Au comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente,

THUBÉ.  
NOTA. — Le mobilier, le cheval, les voitures, camion et harnais, seront vendus dans le cours de la première vacation. (277)

**A VENDRE VIN ROUGE**

Récoltes 1877 et 1878.  
S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

UNE MAISON DE COMMERCE demande une caissière ou un caissier.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

**GRANDE ET BELLE CAVE**

Hors d'inondation, Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

**M. G. DOUSSAIN**

5, rue du Palais-de-Justice, A SAUMUR,

Moyennant une remise de 10 p. 0/0 sur les sommes encaissées seulement, sans aucun autre frais à supporter par le client, se charge de tous recouvrements, tant à Saumur que dans toutes villes de France.

**VIN DE PROPRIÉTAIRE**

Garanti PUR et NATUREL  
Rendu FRANCO de tous frais jusqu'à destination. Prix, selon qualité et distance, à partir de 60 francs les 225 litres. CONTENANCE GARANTIE. Demander tarifs pour chaque cave et renseignements à M<sup>me</sup> veuve HYP. THOMAS, propriétaire à Béziers (Hérault).

**L'ARGENT**

Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS  
SEIZE PAGES de TEXTE. — PUBLIE tous les TIRAGES

Par an **4** francs

Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de tous coupons.

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE  
99, rue Richelieu, 99  
PARIS

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

A partir du 2 juin prochain, l'étude de M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, actuellement rue de Bordeaux, n° 4, sera transférée rue du Marché-Noir, n° 12.

**5<sup>e</sup> MONTRE** ronde, montre plate à cylindre, 10<sup>e</sup>. — Remontoirs simili-OR, garantis 2 ans 4 fr. — Montres tout argent à 8 rubis gar. 3 ans, 4 fr. tout OR, 4 fr. etc. Env. f. du tarif. S'adr. à G. Tribaudou & Besançon (Doubs)

**5<sup>e</sup> MONTRE** ronde, montre plate à cylindre, 10<sup>e</sup>. — Remontoirs simili-OR, garantis 2 ans 4 fr. — Montres tout argent à 8 rubis gar. 3 ans, 4 fr. tout OR, 4 fr. etc. Env. f. du tarif. S'adr. à G. Tribaudou & Besançon (Doubs)

Goutte, Gravelle, Neuf guérisons sur dix.  
**SALICYLATE LITHINE** de SCHLUMBERGER SEUL BREVETÉ  
60 pilules — Flacon 5 fr.  
Prép. par CHEVRIER, Pharm., 21, faubourg Montmartre, Paris.  
Dépôt à Saumur, ph<sup>ie</sup> GABLIN.

**PAS DE BONNE SALADE SANS HUILE D'OLIVE**

de B. LAPALU, à NICE (Alpes-Marit).  
1, rue du Lazaret (sur le Port).  
La Maison accepte des représentants.

**LES MODES PARISIENNES**

Bureaux : 25, rue de Lille, Paris.  
Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

**PRIX D'ABONNEMENT**

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT	COMPRENANT
1 <sup>o</sup> Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;	1 <sup>o</sup> Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;
2 <sup>o</sup> Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2 <sup>o</sup> Chaque mois, la double planche de Patrons;
	3 <sup>o</sup> Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.
UN AN : 12 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.	UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 25, rue de Lille, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.